

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 10.11.2022

Edition: 1



Date de révision: 10.11.2022

Révision: 1

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	TECNIFOL BRIX TECNIFOL ANTI-OX BRIX
	Code	DS-098
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable.
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	TKT0-50G2-100F-YSJ3
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Engrais
	Utilisations déconseillées	Autres alliés identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ADP – Fertilizantes, S.A. Estrada Nacional nº 10 2615-907 Alverca Portugal (00351) 210 300 400 e-mail: fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	FRENCH POISON AND TOXICOVIGILANCE CENTRE NETWORK - 3 83 85 21 92 Le service est disponible dans les langues suivantes : français SOPAC - Sociedade Produtora de Adubos Compostos(00351) 265 304 496 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; 09:00-18:00)
RUBRIQUE 2		Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou du mélange	GHS05 Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. GHS07 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
2.2	Éléments d'étiquetage	

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Pictogrammes de danger	 
Mention d'avertissement	Danger
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	carbonate de potassium
Mentions de danger	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Indications complémentaires	Non applicable.
Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.
Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.
Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	Non applicable.
Autres dangers	

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable. Non applicable.
Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1	Substances
	Non applicable.

3.2	Mélanges
------------	-----------------

Nom	N° Index	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE N° 1272/2008
Carbonate de potassium	-	209-529-3	584-08-7	01-2119532646-36-XXXX	20-50%	Skin Irrit. 2 H315; Eye Irrit. 2 H319; STOT SE 3 H335
Urée	-	200-315-5	57-13-6	01-2119463277-33-XXXX	≤10%	Non classé comme dangereux
Borax anhydre	005-011-00-4	215-540-4	1330-43-4	01-2119490790-32-XXXX	< 0,1%	Repr. 1B H360FD Repr. 1B; H360FD: C ≥4,5

Ces produits contiennent également des agents complexants à base d'extraits organiques, à une concentration inférieure à 1%, destinés à favoriser l'assimilation foliaire des nutriments et leur mobilité interne. D'autres substances peuvent être ajoutées en quantités qui n'affectent pas la classification du produit, telles que les sulfates métalliques à des concentrations inférieures à 0,25 %

Indications complémentaires	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 4 Premiers secours

4.1	Description des mesures de premiers secours
------------	--

Remarques générales	Aucune mesure comportant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit être entreprise. Évitez la réanimation directe bouche-à-bouche, car elle peut être dangereuse pour la personne qui fournit l'aide. Utiliser d'autres méthodes de réanimation, de préférence des équipements à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes:
----------------------------	---

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	Inhalation	Déplacez le patient à l'air libre et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. Surveillez la détresse respiratoire. En cas de toux ou de difficulté à respirer, évaluez l'irritation des voies respiratoires, la bronchite ou la pneumonie. Si possible, administrez de l'oxygène supplémentaire avec une ventilation assistée si nécessaire. Administrez la respiration artificielle si le patient ne respire pas.
	Ingestion	Appelez un médecin. Si le patient est conscient, il faut lui rincer la bouche et lui donner immédiatement du lait ou de l'eau à boire. Ne pas provoquer de vomissements.
	Contact avec le peau	Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez la zone exposée à l'eau chaude en abondance pendant au moins 15 minutes, puis lavez-la soigneusement à l'eau et au savon. Le patient doit être vu dans un établissement de soins de santé. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de diluants. Il est recommandé aux secouristes de porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).
	Contact avec les yeux	Enlevez immédiatement les lentilles de contact et rincez les yeux avec beaucoup d'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation, la douleur, le gonflement, le larmolement excessif ou la sensibilité à la lumière persistent, le patient doit être vu dans un centre de santé et une orientation vers un ophtalmologiste doit être envisagée.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Contact avec les yeux	Rougeur. La douleur. Brûlures graves et profondes.
	Inhalation	Sensation de brûlure. La toux. respiration laborieuse Difficulté à respirer. mal de gorge Les symptômes peuvent être retardés. Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent souvent pas avant plusieurs heures et sont aggravés par les efforts physiques. Le repos et l'observation médicale sont donc essentiels.
	Contact avec le peau	Rougeur, brûlure, douleur, cloque.
	Ingestion	Toux, douleurs gastriques, vomissements de sang, nausées.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements	
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes :	
	Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.
	Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.
RUBRIQUE 5		
	Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1	Moyens d'extinction	
	Le produit n' est pas inflammable.	
	Moyens d'extinction appropriés	Petit feu : poudre chimique ou CO2 Grand incendie : eau pulvérisée, brouillard ou mousse.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à haut volume.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	La solution n'est pas inflammable. Un récipient fermé peut exploser s'il est exposé au feu ou chauffé.	
	Produits de décomposition thermique dangereux	Oxydes d'azote, gaz nitreux, CO ₂ .
5.3	Conseils aux pompiers	
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.	
RUBRIQUE 6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:	
	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de déversements et de fuites sans incendie, porter des vêtements de protection contre les vapeurs. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tenir à l'écart les personnes inutiles, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Éliminer les sources de combustion. Restez au vent, hors des zones basses et ventilez les espaces clos avant d'y entrer. Évaluer la zone affectée pour déterminer si une évacuation est nécessaire. Si l'évacuation de la zone de danger est nécessaire, suivez les conseils d'un expert. Si vous vous abritez sur place, scotchez les fenêtres et les portes, fermez les prises d'air extérieures (ventilateurs de grenier, etc.) et placez une serviette ou un chiffon humide sur votre visage (si nécessaire).	
	Pour les secouristes	
	Avec une formation appropriée, les appareils respiratoires autonomes (ARA) et les vêtements de protection pour les pompiers structurels utilisés en conjonction avec la pulvérisation d'eau fourniront une protection limitée dans les émissions extérieures pour une exposition à court terme.	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).	
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.	
6.4	Référence à d'autres rubriques	
	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.	
RUBRIQUE 7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.
	Information concernant l'hygiène au travail en général	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
	Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	
RUBRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
8.1	Paramètres de contrôle	
	Limites d'exposition professionnelle	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Procédures de contrôle recommandées		Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.			
Niveaux avec effets dérivés		Aucune DEL disponible.			
Concentrations prévus avec effet		Aucune PEC disponible.			
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail		Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances dont la valeur seuil associée sur le lieu de travail doit être surveillée.			
DNEL					
Substance				584-08-7	57-13-6
				Carbonate de potassium	Urée
Travailleur industriel/professionnel	Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	292 mg/m3
			Local	Aucun risque identifié	292 mg/m3
		À court terme	Systémique	10 mg/m3	Aucun risque identifié
			Local	10 mg/m3	Aucun risque identifié
	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	580 mg/kg pc /d
			Local	Aucun risque identifié	580 mg/kg pc /d
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
			Local	Indisponible	Indisponible
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Consommateur	Inhalation (mg/m³)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	125 mg/m ³	
			Local	Aucun risque identifié	125 mg/m ³	
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Les risques sont inconnus, mais aucune autre information n'est nécessaire car l'exposition ne devrait pas se produire	
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Les risques sont inconnus, mais aucune autre information n'est nécessaire car l'exposition ne devrait pas se produire	
		Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	580 mg/kg pc /d
				Local	Aucun risque identifié	580 mg/kg pc /d
			À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
				Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	Oral (mg/kg pc/dia)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	42 mg/kg pc /d	
			Local	Aucun risque identifié	42 mg/kg pc /d	
		À court terme	Systémique	Indisponible	Aucun risque identifié	
			Local	Indisponible	Aucun risque identifié	
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible	
			Local	Indisponible	Indisponible	
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	
	PNEC					
	Substance				584-08-7	57-13-6
					Carbonate de potassium	Urée
	Eau douce (mg/L)				Aucun risque identifié	0,47
Eau salée (mg/L)				Aucun risque identifié	0,047	

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	STP (mg/L)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
	Sédiment eau douce (mg/L)	Aucun risque identifié	On ne s'attend pas à ce que les sédiments soient exposés à la substance
	Sédiment eau salée (mg/L)	Aucun risque identifié	On ne s'attend pas à ce que les sédiments soient exposés à la substance
	Air (mg/L)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
	Terre (mg/L)	Aucun risque identifié	La terre ne devrait pas être exposée à la substance
	Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation
	Composants avec valeurs limites biologiques	Ils n'existent pas.	
	Indications supplémentaires	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.	
8.2	Contrôles de l'exposition		
	Contrôles d'ingénierie appropriés	<p>En règle générale, l'accès est interdit au personnel non autorisé. L'interdiction doit être affichée sur un panneau clairement visible et lisible. Ventilation. Les installations de stockage et de chargement et déchargement ou transfert doivent être conçues avec une ventilation naturelle ou forcée de manière à ce que le risque d'exposition des travailleurs soit contrôlé de manière adéquate. A cet effet, la conception tient particulièrement compte des caractéristiques des vapeurs auxquelles ils peuvent être exposés et de la source d'émission, du captage des vapeurs à la source et de leur transmission éventuelle à l'environnement du stockage ou de l'installation. Lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments, la ventilation doit être canalisée vers un endroit sûr à l'extérieur par des conduits dédiés, en tenant compte des niveaux d'émission admissibles dans l'atmosphère. Lorsque la ventilation forcée est utilisée, elle doit être munie d'un système d'alarme en cas de défaillance. Les locaux comportant des fosses ou des sous-sols où des vapeurs peuvent s'accumuler doivent être dotés d'une ventilation forcée adéquate dans ces fosses ou sous-sols pour empêcher l'accumulation de vapeurs.</p>	
	Mesures de protection individuelle.	Mesures générales de protection et d'hygiène	Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.
		Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (avec une ventilation indirecte) lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le liquide ou le brouillard. L'utilisation d'un écran facial complet en plus des lunettes de protection est recommandée pour une protection supplémentaire. Voir la norme de protection des yeux et du visage EN 166 pour plus d'informations. Une douche de sécurité et une fontaine de lavage des yeux doivent être prévues dans la zone de manipulation de l'ammoniac.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	telles que les équipements de protection individuelle	Protection de la peau	
		Protection des mains	Gants de protection chimique Selon les normes : EN 374-1:2003 - EN 374-3:2003/AC:2006 - EN 420:2003+A1:2009. Remplacez les gants à tout signe de détérioration.
		Matériau du gant	Gants en PVC
		Autres	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.
		Protection respiratoire	Si les niveaux d'exposition dépassent ou risquent de dépasser les limites d'exposition recommandées, utilisez un appareil respiratoire approprié, par exemple des masques buccaux équipés de filtres de type K, des appareils respiratoires autonomes conformes aux normes EN 136, 140 ou 405.
		Risques thermiques	Non disponible.
	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	En vertu de la législation européenne sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter le rejet du produit et de son emballage dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la section 6.2.	
RUBRIQUE 9	Propriétés physiques et chimiques		
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
	État physique	Liquide	
	Coleur	Incolore	
	Odeur	Inodore	
	Seuil olfactif	Non disponible	
	Point de fusion/point de congélation	Non disponible	
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	100 ° C	
	Inflammabilité	Non inflammable	
	Limites inférieure et supérieure d'explosion		
	Inférieure	Non déterminé.	
	Supérieure	Non déterminé.	

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	Point d'éclair	Non disponible
	Température d'auto-inflammation	Non disponible.
	Température de décomposition	Non déterminé.
	pH	>12
	Viscosité	
	Viscosité cinématique	Non disponible
	Viscosité dynamique	Non disponible
	Solubilité	
	Dans l'eau	Entièrement miscible
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
	Pression de vapeur	Non disponible
	Densité et/ou densité relative	1,4-1,6
	Densité de vapeur relative	Non disponible
	Caractéristiques des particules	Applicable uniquement pour les produits solides.
9.2	Autres informations	
	Forme	Liquide
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides inflammables	
Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides comburantes	
Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Autres caractéristiques de sécurité	
Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Taux d'évaporation	Non disponible
Miscibilité	Non disponible.
Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité					
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.				
10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.				
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse se produit.				
10.4	Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.				
10.5	Matières incompatibles	aluminium, zinc, magnésium, acides.				
10.6	Produits de décomposition dangereux	Le contact avec l'acide libre des gaz toxiques. Le dioxyde de carbone.				
RUBRIQUE 11	Informations toxicologiques					
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008					
	Toxicité aiguë					
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Carbonate de potassium	584-08-7	OECD 401 Quelconque Quelconque	Rat Rat Rat	Oral Cutané Inhalation	DL50 > 2000 mg/kg pc. CL50 > 4,96 mg/l air DL50 > 2000 mg/kg pc
	Urée	57-13-6	OECD 425 OECD 403 OECD 402	Rat Souris Rat	Oral Inhalation Cutané	DL50 > 2000 mg/kg pc. CL50 > 5 mg/L air DL50 > 5000 mg/kg pc
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
	Corrosion cutanée/irritation cutanée					
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Carbonate de potassium	584-08-7	Quelconque	Lapin	Cutané	Non irritant
Urée	57-13-6	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.					
Lésions oculaires graves/irritation oculaire					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Carbonate de potassium	584-08-7	Quelconque	Lapin	Ocular	Non irritant
Urée	57-13-6	Quelconque	Lapin	Ocular	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.					
Sensibilisation respiratoire ou cutanée					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Carbonate de potassium	584-08-7	Quelconque	Cobaye	EpiCutané	Non sensibilisant
Urée	57-13-6	OECD 429	Souris	Cutané	Non sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Mutagénicité sur les cellules germinales					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Résultat	
Carbonate de potassium	584-08-7	OECD 471	Bactéries	Non mutagène	
Urée	57-13-6	OECD 471 Quelconque	Bactéries Aberration chromosomique	Non mutagène	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Cancérogénicité					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Carbonate de potassium	584-08-7	Quelconque	Rat	Oral	NOAEL: 3331 mg/kg pc/d. Non cancérigène.
Urée	57-13-6	-	-	-	Aucune étude disponible. Inutile du point de vue scientifique.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Toxicité pour la reproduction					

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Carbonate de potassium	584-08-7	OECD 414	Souris	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 290 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL: 290 mg/kg pc/d
Urée	57-13-6	OECD 422	Rat	Oral	Données non concluantes pour la classification. -Effets sur la fertilité: NOAEL: 750 mg/kg pc/d. -Toxicité pour le développement: NOAEL: 750 mg/kg pc/d.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Carbonate de potassium	584-08-7	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Urée	57-13-6	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Carbonate de potassium	584-08-7	Quelconque	Rat	Oral	NOAEL: 6054 mg/kg pc/d
Urée	57-13-6	OECD 422	Rat	Oral	NOAEL: 250 mg/kg pc/d. La substance n'a pas besoin d'être classée comme toxique par exposition répétée.
Peut irriter les voies respiratoires.					
Danger par aspiration					
Composant	N° CAS	Résultat			
Carbonate de potassium	584-08-7	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
Urée	57-13-6	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
11.2	Informations sur d'autres dangers				
	Propriétés perturbatrices endocriniennes				
	la substance n'est pas comprise				
	Autres informations				
	Non disponible.				
RUBRIQUE 12	Informations écologiques				
12.1	Toxicité				
	Toxicité aquatique				
Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
Carbonate de potassium	584-08-7	Court terme	CL50(96h): 68 mg/l	Le carbonate de potassium ne devrait	CE50(48h): 200 mg/l
		Long terme	Le carbonate de potassium ne	Le carbonate de potassium ne devrait	Pas de données disponibles.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

Urée	57-13-6	Court terme	CL50 (96h): 6810 - 28000 mg/L	Il n'y a pas de données scientifiquement validées disponibles.	CE50 (24h) > 10000 mg/L
		Long terme	Pas de données disponibles.	Pas de données disponibles.	NOEC/CE10 (192h): 47 mg/L

Toxicité terrestre

Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
Carbonate de potassium	584-08-7	Le carbonate de potassium ne devrait pas avoir d'activité toxique intrinsèque pour les macro-organismes du sol, à l'exception des arthropodes.	Le carbonate de potassium et ses produits de dissociation abiotique sont des constituants communs du sol et ne devraient pas avoir de toxicité intrinsèque pour les micro-organismes du sol.	On ne s'attend pas à ce que le carbonate de potassium ait une activité toxique intrinsèque pour les plantes terrestres.	-
Urée	57-13-6	Indisponible	Indisponible	Faible toxicité de l'urée sur les plantes	-

Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées

Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques
Carbonate de potassium	584-08-7	Les produits de la dissociation abiotique du carbonate de potassium sont des constituants communs des influents des stations d'épuration et ne devraient donc pas avoir une toxicité intrinsèque pour les organismes présents dans les boues.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	Urée	57-13-6	La limite de toxicité de 72 heures de l'urée pour le sulcatumte d'Entosiphon est de 29 mg/l. La limite de toxicité de 16 heures de l'urée pour Pseudomonas putidawas est de > 10000 mg/l.		
12.2	Persistance et dégradabilité				
	Composant	N° CAS	Dégradation		
	Carbonate de potassium	584-08-7	Hydrolyse	Le carbonate de potassium se dissout et se dissocie immédiatement en K ⁺ et en espèces de carbone inorganique dans les écosystèmes aquatiques, y compris les sédiments terrestres et contenant de l'eau dans leurs pores. Le potassium et le carbone inorganique sont omniprésents dans l'environnement.	
			Photolise	Indisponible.	
			Biodégradation	La biodégradation n'est pas pertinente car le carbonate de potassium est une substance inorganique.	
	Urée	57-13-6	Hydrolyse	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.	
			Photolise	Pas nécessaire	
			Biodégradation	Pas nécessaire	
12.3	Potentiel de bioaccumulation				
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (K_{ow})	Facteur de bioconcentration (BFC)	Observations
	Carbonate de potassium	584-08-7	-	-	Le carbonate de potassium est très soluble dans l'eau. Par conséquent, la substance ne s'accumule pas dans les tissus lipophiles des organismes vivants. Dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, le carbonate de potassium se dissociera rapidement du cation potassium et des espèces de carbone inorganique. Ce sont des ions naturellement présents dans l'environnement.
	Urée	57-13-6	Sans objet.	-	-
12.4	Mobilité dans le sol				
	Composant	N° CAS	Résultat		
	Carbonate de potassium	584-08-7	En raison de son caractère ionique, le carbonate de potassium a une très faible pression de vapeur et une solubilité élevée dans l'eau. Par conséquent, une constante très faible de la loi d'Henry peut être supposée. De plus, aucune bio ou géoaccumulation n'est attendue. Sur cette base, le carbonate de potassium restera principalement en phase aqueuse. D'autre part, en raison du caractère ionique et des propriétés physico-chimiques, aucune sorption ne se produira dans la terre ou les sédiments organiques.		
	Urée	57-13-6	L'adsorption de l'urée dans la terre augmente à mesure que la concentration d'urée ajoutée augmente et que les coefficients d'adsorption varient de 0,037 à 0,064.		
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB				
	Non applicable.				
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien				

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.				
12.7	Autres effets néfastes				
	Aucun effet important ou danger critique.				
RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination					
13.1	Méthodes de traitement des déchets				
	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			
	Catalogue européen des déchets	HP5 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles / Toxicité des aspiration HP8 : Corrosif			
RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport					
	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3264			
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	UN3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (AMMONIAC ANHYDRE)		CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (AMMONIA, ANHYDROUS)	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	8 (C1) Matières corrosives.		8	
	Étiquette	8 Matières corrosives.		8	
14.4	Groupe d'emballage	II			
14.5	Dangers pour l'environnement	Non applicable.			

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
		Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):80 N° EMS:F-A,S-B Segregation groups :(SGG1) Acids Stowage Category: B Stowage Code: SW2 Clear of living quarters.		
	Segregation Code:	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides		
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.		
	Informations Complémentaires	Quantités limitées (LQ) 0 Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport 1 Code de restriction en tunnels: E	Limited quantities (LQ) 0 Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity "Règlement type" de l'ONU: UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, II	-
RUBRIQUE 15	Informations relatives à la réglementation			
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement			
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de Catégorie SEVESO	Ce produit est conforme au Règlement REACH.		
		Non applicable.		
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.		
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.		
	Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Aucune substance répertoriée.		

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

	Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
	Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	Aucun des composants n'est compris.
	Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	Aucun des composants n'est compris.
	Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.
	Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée car il s'agit d'un mélange (exempté d'enregistrement), cependant si les scénarios d'exposition du substances qui entrent dans la composition, doivent être demandés au fournisseur de cette fiche technique de sécurité.	
RUBRIQUE 16 Autres informations		
	Phrases importantes	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
	Acronymes et abréviations	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road). STP: Sewage treatment plant. OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development. NOAEL: No observed adverse effect level. IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.. DNEL: Derived No-Effect Level (REACH). PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).
	Données modifiées par rapport à la version précédente	C'est la première version.

TECNIFOL BRIX - TECNIFOL ANTI-OX BRIX

<p>Sources bibliographiques</p>	<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
<p>Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]</p>	<p>Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).</p>
<p>Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement</p>	<p>Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.</p>

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.